

Image not found or type unknown



Convention logement social

Par **isabelle9224**, le **01/05/2012 à 21:47**

Bonjour,rrnA compter de quelle date une convention de logement social doit elle être appliquée?rrnNotre résidence a été achetée par un bailleur social en 2010, une convention avec l'état a été signée en date du 18 mai 2011 par le président du conseil régional, et le président de la Sté OSICA(bailleur social filiale de la caisse des dépôts)rrnA ce jour, nous payons toujours des loyers supérieurs à ceux qui doivent êtres appliqués.rrnQuelqu'un pourrait t'il m'éclairer à ce sujet ?rrnMerci à tousrncordialement